

## Conseil municipal du 8 avril 2026 à 19h00

Convocation du 30 mars 2026

Présents : Angélique GAC, Maryline BOIS, Hélène MAZIÈRES, Léa BESSAGUET, Jacqui PIERRON, FAVRE Cyrille, Fabrice GAC, Alexandre LABADIE, Bruno BESSAGUET, Alain RODRIGUEZ, Erick CADET, Albert BENON, Julie DEPONT.

Excusés : Vanessa ROLAND, Salomé CHAUVIN.

### Ordre du jour :

1. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
2. Représentations communales
3. Constitution des commissions communales
4. Vote des taxes d'imposition
5. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le conseil désigne comme secrétaire de séance : Julie DEPONT.

### 1. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Le Conseil Municipal doit déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Pour une commune de 542 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire ne peut dépasser 44.30% et celui des adjoints 11.77%.

L'enveloppe maximale, hors majoration, susceptible d'être votée pour la commune de Moragne est de  $44.30\% + (11.77\% \times 4) = 91.38\%$ .

Monsieur le Maire émet le souhait de percevoir un montant inférieur au barème énoncé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de répartir cette enveloppe comme suit :

- |  |        |
|--|--------|
| - Indemnité de fonction du Maire :       | 40%    |
| - Indemnité de fonction des 3 Adjoints : | 14.50% |

Soit un total de : 83.50%

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune,
- d'approuver le tableau récapitulatif des indemnités de fonction annexé à la présente délibération.

Fonction	Nom Prénom	Taux maximal (en % de l'IB 1027)	Taux appliqué	Montant mensuel brut
Maire	BESSAGUET Bruno	44,30%	40%	1 644,21 €
1 <sup>er</sup> Adjointe	DEPONT Julie	11,77%	14,50%	596,03 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	RODRIGUEZ Alain	11,77%	14,50%	596,03 €
3 <sup>ème</sup> Adjointe	MAZIERES Hélène	11,77%	14,50%	596,03 €

## 2. Représentations communales

Monsieur le Maire nous présente les différentes représentations communales afin d'en déterminer les titulaires ainsi que les suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide des représentations communales comme suit :

### REPRESENTANTS À DIVERS ORGANISMES

	TITULAIRE(S)			SUPPLEANT(S)			Electeur(s)
Commission Géographique Boutonne (SYMBO)	Bruno	Erick					
Cuisine Rochefort Océan (SIVU)	Bruno			Alain			
Banque Alimentaire	Hélène			Bruno			
Centre aéré "Les P'tites Canailles"	Maryline			Léa			
Relais Petites Enfances (RPE)	Léa			Hélène			
Conseil d'École	Bruno	Alexandre		Maryline	Julie		
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)	Bruno	Salomé	Julie	Hélène	Maryline	Léa	
Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA)	Bruno						
Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR)	Bruno			Erick			
Syndicat informatique (SOLURIS)	Hélène			Bruno	Alain		
Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural (SDEER)							Bruno
Syndicat Départemental de la Voirie (SDV17)							Bruno
Référent Défense	Alain						
Référent Tempête	Alexandre						
Référent Sécurité Routière	Erick						
Référent Aide Sociale	Hélène						
CCID	12 titulaires			12 suppléants			Voir tableau spécial CCID

### 3. Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire nous présente les différentes commissions communales afin d'en déterminer

Le conseil municipal, après avoir échangé, décide des représentations communales comme suit :

	MEMBRES						
Finances et économie	Bruno	Julie	Alain	Hélène	Alexandre	Jacqui	
Ressources Humaines	Bruno	Julie	Alain	Hélène			
Affaires scolaire et périscolaires	Julie	Salomé	Maryline	Hélène	Alexandre	Vanessa	
Environnement	Léa	Alain	Alexandre				
Communication	Hélène	Julie	Léa	Vanessa	Angélique		
Bâtiments / voirie et réseaux / Sécurité	Alain	Fabrice	Cyrille	Erick	Jacqui	Alain G	
Vie locale et animations	Alain	Angélique	Maryline	Erick	Albert	Julie	Lydia

Une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée de 12 titulaires et 12 suppléants qui seront directement sélectionnés par le service des Finances.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

En voici donc la liste :

Monsieur Alexandre LABADIE  
Madame Lydia LEANDRO  
Monsieur Erick CADET  
Monsieur Cyrille FAVRE  
Monsieur Thierry CLAUZET  
Madame Marlène TETAUD  
Monsieur Christian BRANDY  
Monsieur Sébastien CHAVIGNEAU

Monsieur Jacqui PIERRON  
Madame Maryline BOIS  
Monsieur Alain RODRIGUEZ  
Monsieur Fabrice GAC  
Monsieur Christian MOREAU  
Monsieur Jacky BILLE  
Monsieur Michel HURTAUD  
Monsieur Guy COUGET

Monsieur Didier ROBIN  
Madame Patricia AUFRERE  
Monsieur Pascal PINEAU  
Monsieur Albert BENON

Monsieur Christophe DOUBLET  
Monsieur Pascal CERF  
Madame Myrienne PINAUD  
Madame Angélique GAC

#### 4. Vote des taxes d'imposition

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2026.

Il propose d'augmenter les taux de 1% et donc de passer :

- la TFB (Taxe Foncier Bâti) à 41,58% au lieu de 41.176%
- la TFNB (Taxe Foncier Non Bâti) à 50,79% au lieu de 50.29%
- la TH (Taxe d'Habitation) à 10,66% au lieu de 10.55%

Le montant prévisionnel du produit attendu pour 2026 au titre de la fiscalité directe locale sera de 252 881 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer cette augmentation de 1%.

#### 5. Divers

- La question de l'installation d'un distributeur à pain a été évoquée.
- Un rappel concernant la réglementation sur le bruit, le mauvais stationnement des véhicules ainsi que la divagation des animaux domestiques sur la voie publique (volailles et chiens notamment) va être fait.
- Il est demandé à ce que le programme du cinéma de Tonnay-Boutonne soit publié sur Panneau Pocket.
- Un point sera fait sur les problématiques liées aux frelons asiatiques.

Séance levée à 21h35.

La date du prochain conseil sera le 22 avril 2026 à 19h15.